

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 16 mars 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

**M. Joseph Macaluso (Hamilton-Ouest)** présente le 14<sup>e</sup> rapport du comité permanent des transports et des communications.

[Français]

**M. H. E. Gray (Essex-Ouest)** présente le 23<sup>e</sup> rapport du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

[Traduction]

NORD CANADIEN ET RESSOURCES NATIONALES

**M. Hubert Badanai (Fort-William)** présente le 5<sup>e</sup> rapport du comité permanent du Nord canadien et des ressources nationales.

**L'hon. M. Dinsdale:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le rapport du comité du Nord canadien et des ressources nationales devra être accepté avec dissidence, car les membres de l'opposition officielle s'en dissocient.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le cas, je pense, n'est pas prévu. L'honorable représentant le sait sans doute. Il peut, en posant la question de privilège, indiquer qu'il désapprouve le rapport, mais la question ne peut sûrement pas faire l'objet d'un débat.

**M. Badanai:** Monsieur l'Orateur, puis-je expliquer...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois dire au député que cela ne peut se faire.

**M. Barnett:** Je pose la question de privilège...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La présidence a décidé qu'il n'y avait pas de question de privilège. Le député ne peut donc prendre la parole à propos d'une question de privilège qui n'existe pas.

**M. Barnett:** Je pose la question de privilège pour un autre motif que celui du député de Brandon-Souris. Comme je n'ai pas saisi le numéro du rapport que le président du comité des affaires du Nord canadien et des ressources nationales déposait, pourrait-il le répéter. Cela n'est pas sans importance.

**M. Badanai:** Le rapport n'a rien à voir à...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Je demanderais au représentant de bien vouloir indiquer au député de Comox-Alberni (M. Barnett) le numéro du rapport qu'il a déposé.

[Remarque: Le texte des rapports précités figurent dans les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

[Plus tard]

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, tout à l'heure, j'ai signalé que nous nous opposons au rapport présenté par le comité permanent des Affaires du Nord canadien et des ressources nationales et que nous nous en dissocions. On m'informe que le rapport présenté aujourd'hui est le cinquième et que le sixième est en trait d'être traduit. C'est à ce dernier que nous nous opposons.

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION SUPPRIMANT L'IMPÔT REMBOURSABLE DE 5 P. 100

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances)** demande à présenter le bill n<sup>o</sup> C-280, modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.

**Des voix:** Expliquez-vous.

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, la Chambre apprendra avec plaisir, j'en suis sûr, que le bill a pour objet de supprimer un impôt, l'impôt remboursable de 5 p. 100.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.)

• (2.40 p.m.)

### LA LOI SUR LES PÊCHERIES

INTERDICTION DE LA CHASSE AU PHOQUE

**M. Frank Howard (Skeena)** demande à présenter le bill n<sup>o</sup> C-281 modifiant la loi sur les pêcheries (Interdiction de chasser le phoque).

—Monsieur l'Orateur, bien des gens appuient le principe énoncé dans le bill, bien des gens qui sont animés d'un esprit humanitaire et qui s'inquiètent de ce qui s'est passé au cours de la chasse aux phoques, non seulement cette année mais dans le passé. Le but de la mesure, c'est d'interdire à quiconque de chasser, de tuer, de déranger et de blesser les phoques ou d'en gêner le mouvement à l'intérieur de la région limitée par les eaux territoriales des zones de pêche établies en vertu de la loi sur la mer territoriale et les zones de pêche.